



Paris, le 9 septembre 2021

Communiqué de Presse

Enseignement agricole, réforme du bac STAV, surtout pas de précipitation !

Le ministère de l'Agriculture souhaite faire passer un arrêté de modification du baccalauréat technologique « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant » (STAV), dispensé dans les lycées agricoles. L'objectif est de s'aligner sur les modifications des modalités des baccalauréats généraux et technologiques, annoncées cet été par le ministère de l'Éducation nationale.

Cet arrêté représente **un grand bouleversement tant dans la méthode d'évaluation que dans les modalités et les coefficients de ce baccalauréat, car il annulerait les résultats des épreuves de contrôle en cours de formation (CCF) que les lycéens de première avaient passé l'an dernier et qui comptaient dans l'obtention de leur diplôme.**

La rentrée est passée et peu d'information a été proposée aux équipes et aux familles pour préciser les détails de la mise en œuvre des nouvelles modalités.

Le choix des familles d'un lycée agricole pour passer ce baccalauréat repose pour beaucoup sur la spécificité de son enseignement. **Prendre en compte cette spécificité et attendre une année avant d'appliquer ces modifications permettraient aux élèves entrant en terminale de conserver leurs résultats déjà obtenus dans le cadre de cet examen et de finir sereinement leur cycle.**

Lors du Conseil national de l'Enseignement agricole, où nous siégeons, la section PEEP Agri de notre Fédération a en fait la demande.

Respectons le travail des élèves et des professeurs de terminale du bac STAV 2022 !